**De:** Ville de Buc <nepasrepondre@villedebuc.fr>

**Envoyé:** jeudi 5 décembre 2024 19:18

A: Urbanisme

**Objet:** Formulaire - Observation - Modification du PLU

Observation(s): Bonjour, tout d'abord, et contrairement aux autres documents proposés, je n'ai pas pu accéder au document dénommé "Plan de zonage". Voici mes quelques observations :1. Avec la suppression de la zone artisanale de la Geneste, quelles sont les options proposées aux actuels locataires de cette zone artisanale au cas où la commune choisisse de les accompagner dans leur re-localisation?2. L'équipement sportif (centre équestre associatif) situé au bout du chemin de la Geneste voit-il un impact quelconque sur son zonage car on remarque un délimité pointillé vert sur une partie qu'il occupe ? (on n'identifie pas la zone Na sur les schémas du Rapport de Présentation qui y fait pourtant référence)3. Quel est l'impact potentiel (positif ou négatif) anticipé sur les commerces existants une fois l'implantation de commerces et activités de services rendue possible dans une partie de la zone d'activités économiques? Est-ce une anticipation des besoins liés à l'augmentation des habitants de ce secteur après la réalisation de l'UP5 Fort de Buc?4. La dimension minimale des places de stationnement véhicules a disparu (auparavant elle était de 2,20 m x 5m) alors que la dimension minimale pour un emplacement vélo est indiquée (1,5 m2). Pourquoi?5. Le projet préalable de l'OAP4 indiquait 60 à 70 logements et suscitait déjà l'inquiétude des riverains quant à l'impact sur le trafic véhicules. Le nouveau projet en indique 69. Cet afflux de nouveaux véhicules dans une rue en impasse assez étroite qui sert déjà 80 habitations et un équipement sportif nécessitant parfois un accès camions ne va t'il pas altérer grandement la circulation et le stationnement ? Faudrait-il imaginer réduire le nombre de logements à défaut d'accès alternatif ou supplémentaire ?Merci par avance de l'attention que vous porterez à ces remarques. Cordialement.

Pièce-jointe:

Lien de téléchargement des pièces-jointes :